

LA LIBERALISATION DE LA FILIERE CACAOYERE VUE ET VECUE PAR LES PLANTEURS DU CAMEROUN

Véronique ALARY*

Résumé - L'année 1994 est venue rompre la lassitude des planteurs dans la crise. Au lendemain de la dévaluation du franc CFA, le 11 janvier 1994, les planteurs ont vu le prix des produits de rente doubler suivi d'une augmentation progressive de la demande des produits vivriers sur les marchés urbains. L'annonce habituelle de la campagne cacaoyère, début août, a mis les planteurs face aux acheteurs pour négocier le prix du cacao alors qu'il était fixé par décret présidentiel depuis 1956. C'est dans cet environnement socio-économique en mutation que nous nous posons le problème du maintien de l'économie cacaoyère au Cameroun. Dans une économie agricole bâtie sur des petites exploitations familiales, ce devenir est étroitement lié aux modes de prise de décision des planteurs. Ces décisions sont largement conditionnées par la perception que se font les planteurs de la durabilité des changements de leur environnement.

Mots-clés - LIBÉRALISATION, DÉVALUATION, INTERVENTION PUBLIQUE, CACAOCULTEURS, CAMEROUN, INFORMATION, PERCEPTION DE L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE.

* Agro-économiste, allocataire de recherche ORSTOM-OCISCA, Paris I.

INTRODUCTION

Depuis la fin des années quatre-vingt, une cascade de crises financières et socio-économiques au Cameroun s'enchaînent et entraînent le démantèlement de l'organisation des filières d'exportation (café et cacao) et la mise en place de réformes dans le cadre des accords avec le Fonds Monétaire International (FMI). Depuis 1989, rien n'est plus comme avant pour les planteurs de cacao : libéralisation du prix d'achat du cacao, augmentation du prix des intrants (engrais et produits phytosanitaires), mode d'intervention de l'État, contrôle de qualité, etc. Or ce secteur représente en 1993-94 plus de 13 % des recettes à l'exportation des produits bruts et fournit des revenus à plus de 40 % de la population camerounaise¹.

Jusqu'à ce jour, ni les dirigeants nationaux, ni les experts internationaux du développement ne sont capables de maîtriser le processus de changement et de prédire le devenir de la filière cacao. Les premiers s'évertuent à différer ou à remanier les propositions des seconds (FMI, Banque Mondiale, CEE, etc.) qui s'attachent à des principes libéraux bien éloignés de la réalité camerounaise. Les modalités de la redynamisation de l'offre agricole sont encore très controversées : la concurrence entre cultures vivrières et cultures pérennes au sein des micro-exploitations camerounaises fait craindre aux autorités nationales le détournement de l'attention des producteurs sur les cultures locales à des fins de subsistance ; les instances internationales y voient une concurrence saine basée sur les principes de la rentabilité économique et de la compétitivité à l'exportation.

Nous nous proposons d'approcher les effets induits par la libéralisation de la filière cacao, puis par la dévaluation du franc CFA, sur le mode de fonctionnement des exploitations de la zone cacaoyère au Cameroun. Pour cela, il est nécessaire en particulier de saisir comment les planteurs perçoivent ces changements et les ajustements qu'ils peuvent réaliser.

Seule une enquête auprès des ménages ruraux de la zone cacaoyère pouvait nous fournir ces éléments. Notre étude s'est située en 1993 et en 1994 dans 4 provinces (7 départements) de la zone cacaoyère qui assuraient en 1990 près de

¹ D'après les données de la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, Décembre 1994.

75 % de la production nationale de cacao². Deux enquêtes annuelles sur un échantillon permanent de 146 unités ont été réalisées, la première en 1993 (prix minimum garanti du cacao de 150 FCFA/kg) et la deuxième en 1994 juste après la libéralisation des prix du cacao au producteur et la dévaluation du franc CFA.

Avant d'appréhender la façon dont les planteurs perçoivent les changements dans la filière et les ajustements qu'ils peuvent réaliser, nous nous proposons de retracer brièvement les caractéristiques de l'économie cacaoyère jusqu'en 1994.

1. QUELQUES ÉLÉMENTS DE L'ÉVOLUTION HISTORIQUE DE L'ÉCONOMIE CACAOYÈRE

1.1. Du local au global : les caractéristiques du secteur cacaoyer jusqu'en 1988-89

La cacaoyère camerounaise, l'une des plus anciennes du continent africain, a été introduite en 1886-1887, dans la région du Mont Cameroun (Victoria) et des environs de Kribi, par la colonisation allemande, sous forme de grandes plantations mobilisant une main-d'œuvre salariée abondante extérieure aux zones de production, en provenance des provinces du Centre et du Nord-Ouest. Le transport des fèves de cacao hors de la Grande Plantation Victoria étant interdit sans une autorisation et un certificat d'origine, les travailleurs ont été amenés à voler quelques fèves pour tenter la culture dans leur village d'origine. Vers 1910, avec la propagation des Capsides³, l'administration allemande décide d'apprendre les techniques indispensables à la culture du cacao aux populations locales. La cacaoculture se développe alors, à partir du Mont Cameroun et des environs de Kribi, en direction de Kumba et de Mamfé, de Douala et d'Edéa. La diffusion dans l'arrière-pays se réalise à partir des plantations situées à proximité de la Guinée Équatoriale. En 1922, les autorités anglaises dans le Sud-Ouest et françaises dans la région du Centre et du Sud prennent le contrôle de l'économie cacaoyère et encouragent (parfois par la force) la culture au sein de structures d'exploitation

² D'après les données relevées dans le dernier recensement agricole de la production de cacao réalisé par la SOCOODER (Société des Coopératives du Développement Rural) en 1986-87.

³ Les Capsides du cacaoyer (plus communément appelés les Mirides du cacaoyer) appartiennent à la famille d'insectes piqueurs qui dominent de loin l'ensemble du groupe des insectes nuisibles aux cacaoyers. Les piqûres, principalement sur les cabosses et les jeunes rameaux, se traduisent par des nécroses pouvant entraîner la mort de ces derniers. Faute de soins, toute la frondaison peut être détruite parce que l'insecte inocule un champignon qui provoque des chancres de l'écorce.

familiale. Jusqu'à l'Indépendance en 1960, dans les provinces du Sud-Ouest et du Littoral, se juxtaposent de grandes plantations européennes et une majorité de petites exploitations familiales, qui sont déjà majoritaires dans le pays bété (provinces actuelles du Centre et du Sud).

Depuis l'Indépendance, les mouvements migratoires en provenance du Nigeria et du Nord-Ouest du Cameroun dans la province du Sud-Ouest se poursuivent, alimentant l'offre de travail salarial des petites unités productives de la zone. Les exploitations, par le recours au travail salarié faiblement rémunéré, ont un mode de gestion de type "capitaliste", qui se différencie de celui des exploitations des provinces du Centre et du Sud à base de travail familial. De nos jours, la cacaoculture est l'une des principales activités agricoles des provinces du Sud-Ouest, du Centre et du Sud (carte 1).

Par-delà les spécificités locales liées à l'histoire de l'introduction du cacao et à la géographie du Cameroun, la cacaoculture est pratiquée par de petites unités de production caractérisées par leur relative homogénéité et leur petite taille : généralement moins de 3 hectares dont 0,5 à 2 hectares de cacaoyers et comprenant de 1 à 2 actifs. La province du Sud-Ouest fait exception avec une situation plus diversifiée liée à une dynamique migratoire qui a permis l'apparition d'exploitations plus importantes. Mais dans toute la zone cacaoyère, la seule force de production reste le travail. Aucune technique de production semble différencier les exploitations. La houe et la machette sont toujours d'actualité ! On note toutefois des écarts de 1 à 7 dans l'utilisation des produits de traitement, qui s'expliquent en partie par des déterminants d'ordre climatique. Les plantations de la région du Sud-Ouest sont soumises aux attaques réitérées de la pourriture brune⁴ en raison des fortes pluies durant la saison des récoltes. Mais on ne peut pas parler d'intensification au sens agronomique du terme dans la mesure où il n'y a pas de substitution du capital technique au travail pour augmenter les rendements par hectare. Les stratégies d'extensification prédominent sur l'ensemble du territoire en raison des disponibilités foncières, de la préférence accordée à la productivité du travail, ou du souci prioritaire des planteurs de marquer le foncier, objet de multiples conflits, dans les zones plus densifiées.

Les éléments d'explication de cette relative homogénéité des modes de production des exploitations cacaoyères sont aussi à rechercher dans les conditions qui ont prévalu dans la gestion de la commercialisation du produit.

⁴ La Pourriture brune est une maladie cryptogamique due à deux souches de champignon, *Phytophthora palmivora* et *Phytophthora megakarya*, qui sévissent un peu partout au Cameroun.

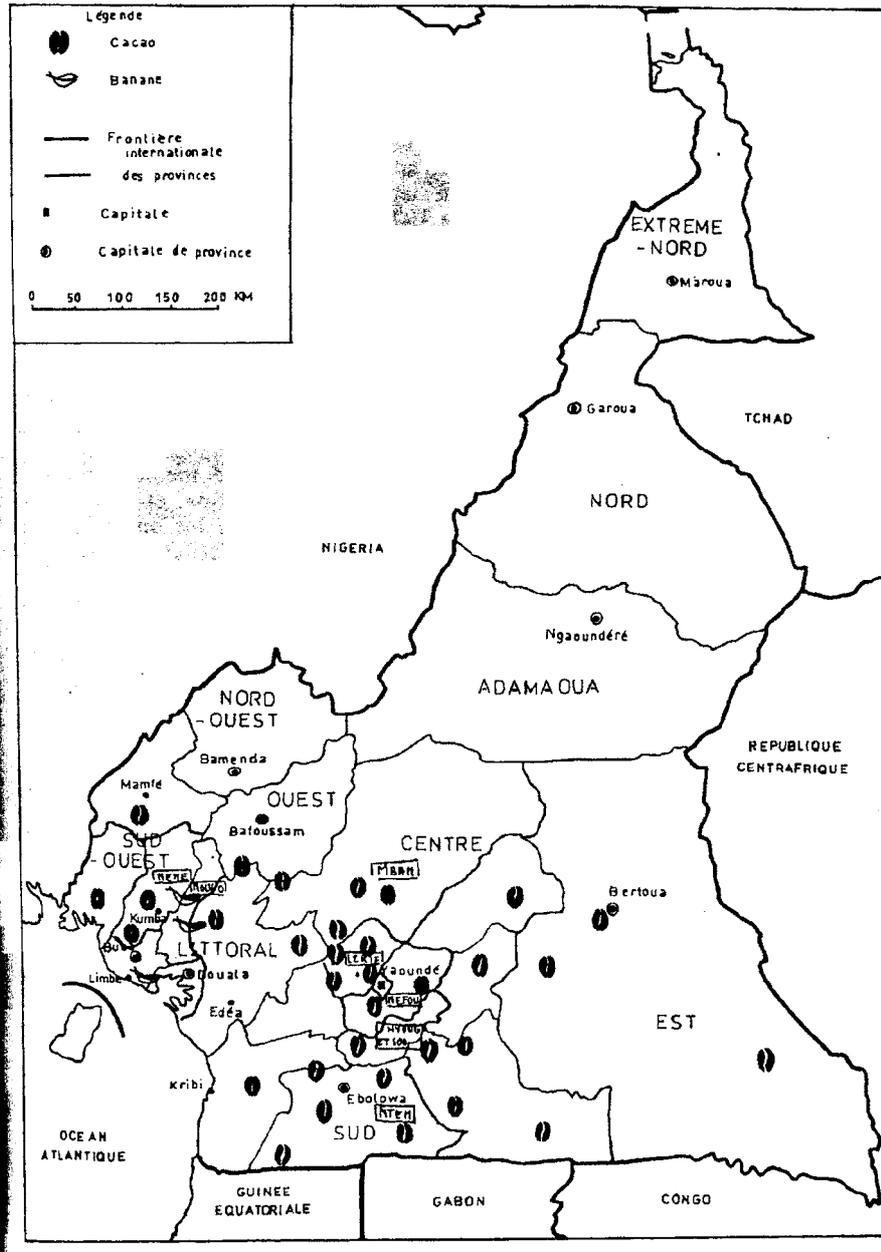
Au Cameroun, le système de prix au producteur est passé, en 1956, d'un régime de totale liberté (1950-1956) à un régime totalement contrôlé par l'État. Avant 1956, le producteur était soumis aux contraintes du marché, largement dominé par les commerçants. Ces derniers avaient coutume de se couvrir de tous les risques de transport, de stockage et de fluctuations des cours mondiaux en achetant le cacao au planteur à bas prix, largement en deçà du prix moyen FOB (Free On Board).

En 1956, s'est mise en place une organisation publique centralisée d'achat et de commercialisation du cacao, fondée sur le "Produce Marketing Board" (zone anglophone) et des caisses de stabilisation (zone francophone) qui ont fusionné, en 1978, pour donner naissance à l'Office National de Commercialisation des Produits de Base (ONCPB). En principe, cet office avait pour mission d'assurer le maintien d'un prix garanti au producteur enfin de le protéger des fluctuations du marché mondial. Son fonctionnement était basé sur le système de la compensation. La caisse devait prélever une partie des revenus quand les cours étaient élevés de façon à les reverser aux producteurs quand ils chutaient. En fait, les prix d'achat à la production étaient fixés suffisamment bas pour que les caisses n'aient que rarement la nécessité de les soutenir. Par exemple, sur la période de 1970 à 1975, les prix d'achat garantis en francs courants avaient augmenté de 53 % alors que les prix de vente avaient connu une croissance de 136 %⁵. En francs constants, les prix au producteur avaient parfois enregistré des légères baisses sur la période. Par ailleurs, ces réserves énormes, constituées par "l'épargne forcée" des producteurs, n'avaient pas uniquement servi à des investissements en milieu rural, si on fait le bilan des financements accordés aux petits producteurs. 220 millions de franc CFA prélevés sur la filière cacao auraient servi à financer des organismes publics ou parapublics aux effectifs pléthoriques.

L'ONCPB devait assurer également la recherche de mesures propres visant à améliorer la qualité, à développer la production et à faciliter l'écoulement des produits sur les marchés extérieurs. Pour les opérations de vulgarisation, de distribution d'intrants, de collecte, cet office agissait par l'intermédiaire des coopératives. Dans la zone anglophone, il existait aussi des acheteurs privés, les LBA (Licenced Buying Agent), agréés par la caisse. Les quantités, les prix d'achat et les zones de collecte des intermédiaires étaient déterminés par la caisse. Ensuite, tous les lots de cacao étaient acheminés jusqu'au port de Douala où l'ONCPB détenait le monopole de la commercialisation.

⁵ D'après les données relevées à l'Office National du Café et du Cacao (ONCC).

Carte 1 : Les grandes zones cacaoyères du Cameroun



Dans ces conditions, le prix d'achat au producteur dépendait de paramètres internationaux, largement méconnus des planteurs, et de paramètres nationaux, parfois fort éloignés de leurs intérêts. Il résultait simultanément des conditions de l'offre et de la demande sur le marché mondial et du partage de la rente cacaoyère entre les différents intervenants nationaux dans la filière (État, exportateurs, commerçants, transporteurs, producteurs). Par le maintien d'un prix relativement bas aux planteurs, la rente leur échappait en partie. Il leur était alors difficile dans ces conditions d'accumuler de l'argent pour réinvestir dans la cacaoculture, sachant qu'il leur fallait également faire face aux dépenses ostentatoires pour garder leur rang dans la société traditionnelle.

Les années 1985 et 1986 marquent le début de la crise dont le pays n'est pas encore sorti aujourd'hui. Cette crise est liée à la dégradation du commerce extérieur suite à l'effondrement des termes de l'échange et à la chute des cours pétroliers (- 50 %) en 1986, renforcée par celle du dollar. Le prix du cacao à l'exportation chute de moitié en 1987 par rapport à 1984-85, s'établissant à 552 FCFA/kg (contre 1 102 FCFA/kg en 1984-85). A cela s'ajoute l'accroissement de la concurrence internationale avec le développement rapide des plantations dans les pays du sud-est asiatique. L'État fortement endetté est obligé de faire appel au soutien des instances internationales.

1.2. Une libéralisation en trompe l'oeil de 1988-89 à 1993-94

A partir de 1988, suite à l'effondrement du prix du cacao sur le marché international, l'État est dans l'incapacité de maintenir des prix garantis aux producteurs. Les banques commerciales, affaiblies par les créances impayées accordées au secteur public et par la baisse de l'épargne brute intérieure, refusent également d'avancer les sommes nécessaires, si bien que le STABEX⁶ s'est offert de rembourser les impayés aux planteurs pour la campagne 1988-1989. Mais parfois plus de deux ans se sont écoulés avant que les planteurs soient partiellement payés. C'est le début de la période d'ajustement sous l'égide du Fonds Monétaire International et de la Banque mondiale, avec son "corpus" de mesures de restriction budgétaire et de réformes du secteur public.

En théorie, les politiques d'ajustement prônées par le FMI visent à rétablir

⁶ STABEX, Système de STABILisation des Exportations mis en place par la Communauté Économique Européenne dans les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique). Ce système consiste à compenser les variations des cours mondiaux en reversant aux pays adhérents les pertes de recettes calculées sur les recettes moyennes annuelles des six dernières années.

les grands équilibres macro-économiques du pays par la réduction des dépenses publiques. Elles visent aussi à assainir les marchés en libéralisant. Mais que se passe-t-il réellement ?

Après un abandon progressif de tous les projets de développement en zone cacaoyère et des aides diverses fournies par les services du Ministère de l'Agriculture, le Cameroun s'est vu imposer, au travers des accords du FMI, la suppression de toute intervention publique au niveau de la commercialisation du produit, et notamment de la fixation du prix d'achat au producteur. La Caisse de Stabilisation fut dissoute en 1990. Cette année-là, le gouvernement s'est acheminé, sous la pression des instances internationales, vers l'adoption d'un système de prix flexible au producteur, le prix étant calculé sur des bases économiques plus réalistes (coûts de production, de conditionnement et d'acheminement, frais d'analyse de qualité et d'emballage, etc.). C'est le prix minimum garanti qui sera appliqué jusqu'à la campagne 1993-94. Ce prix minimum ainsi que les coûts de commercialisation sont fixés en fonction des contrats de vente déjà passés et des prévisions sur le marché mondial. On obtient alors le prix de campagne qui sera comparé au prix de référence relevé sur le marché à terme, en fonction de l'échéance et du grade correspondant au contrat. Si le prix de référence est inférieur au prix de campagne, les acheteurs ont droit à un soutien ; dans le cas contraire, c'est un prélèvement. Les soutiens et les prélèvements doivent théoriquement s'équilibrer en fin de campagne.

Les fonctions principales de l'Office National du café et du Cacao (ONCC), qui a été substitué à l'ONCPB en juin 1991, sont la gestion de la stabilisation annuelle des coûts intermédiaires (marge de commercialisation), le contrôle de la qualité, la réalisation d'études liées aux filières et la liaison avec le Ministère du Développement Industriel et du Commerce (MINDIC) dans ses prises de décision dans le cadre des deux filières d'exportation (café et cacao). Il est question, aujourd'hui, de lui confier momentanément le système d'information sur les cours mondiaux du café robusta et du cacao à la bourse de Londres (FOX LONDON), quitte à créer par la suite une cellule indépendante d'information sur les prix de ces produits. Le CICC (Comité Interprofessionnel du Café et du Cacao), créé début 1992, illustre une volonté de prise en charge de la filière par l'interprofession (producteurs, acheteurs, transporteurs et exportateurs). Ce conseil interprofessionnel est censé représenter les intérêts de la profession. Mais aujourd'hui il n'est toujours pas un organe paritaire et ne pourra acquérir sa véritable crédibilité que le jour où les producteurs y seront effectivement représentés.

Dans les faits, si l'État n'assure plus directement à travers l'ONCC les

fonctions commerciales, il détient toujours les décisions stratégiques comme les dates de campagne, l'agrément des opérateurs, la gestion de la stabilisation par le biais du "barème", sorte de prix de stabilisation pour les exportateurs qui détermine les marges commerciales pour les différents intermédiaires de la filière. La filière reste encore administrée par l'État jusqu'à la campagne 1993-1994, l'interprofession se cantonnant à un rôle de conseil.

1.3. La poursuite de la libéralisation et la dévaluation du franc CFA en 1994

L'année 1994 marque le point d'achèvement de la libéralisation de la filière avec la suppression du système de stabilisation des prix au producteur (suppression du prix d'achat minimum garanti) et des prélèvements étatiques sur les filières. L'État est contraint, par le FMI, de ne plus intervenir dans les filières café et cacao.

La dévaluation du franc CFA, le 11 janvier 1994, a pour principal objectif de relancer les secteurs agro-exportateurs les plus compétitifs, en augmentant les prix relatifs et donc la rémunération des producteurs. Mais faut-il encore que l'État maintienne une faible pression fiscale et que les planteurs soient en mesure de négocier le prix pour bénéficier de cette réévaluation.

Au lendemain de la dévaluation, un regain d'intérêt pour la culture du cacao n'a pas tardé à se faire ressentir dans l'ensemble de la zone cacaoyère. Dès le mois de février, les planteurs ont repris l'entretien des cacaoyères en commençant par le débroussaillage des plantations plus ou moins délaissées depuis la campagne 1988-89.

Cependant, le doublement du prix des intrants sur les marchés parallèles, souvent mal approvisionnés, les a vite découragés. Le manque de Ridomil-fongicide le plus utilisé contre la Pourriture Brune— durant les mois de juin-juillet s'est traduit par une aggravation de l'état sanitaire des cacaoyères. La rareté de ces produits sur les marchés risque de se répercuter sur les futures campagnes alors que certains planteurs s'apprêtaient à s'endetter auprès des premiers commerçants de produits phytosanitaires. La production cacaoyère pour la campagne 1994-1995 a donc souffert de l'insuffisance de traitements. De plus, la réinstauration d'une taxe par l'État de 15 % à l'exportation sur les fèves de cacao —en partie supportée par les planteurs— ne leur laisse guère de marge de manœuvre.

Il est à noter aussi que les relations avec les intermédiaires se dégradent avant 1988-89 de plusieurs façons : relations clientélistes avec tel ou tel acheteur, confiance ou récrimination vis-à-vis des coopératives, approbation ou contestation du rôle de l'État. Depuis 1989-90, les planteurs sont aussi soumis aux fluctuations

des prix mondiaux. Vont-ils alors maintenir leurs plantations ? Mais ont-ils les moyens d'investir ailleurs ? Compte tenu de leurs objectifs et des contraintes de leur environnement, la cacaoculture ne reste-t-elle avantageuse ?

2. DANS CE CONTEXTE DE FORTES PERTURBATIONS, COMMENT RÉAGISSENT LES PLANTEURS ?

2.1. Perception par les planteurs des changements dans la filière

A propos des changements induits dans la filière, les planteurs ne semblent que très peu concernés et surtout très peu impliqués. Leur participation au sein du nouveau Comité Interprofessionnel du Café et du Cacao reste trop faible, le prix encore largement dépendant des décisions étatiques et l'information trop rare. En outre, la libéralisation souhaitée par le FMI s'inscrit et s'apprécie en fonction d'une connaissance extrêmement réduite de la filière. Près d'un tiers des planteurs n'ont aucune idée sur la signification de la libéralisation en 1993 –trois ans après le début de sa mise en œuvre–, et 15 % la rendent responsable de la chute du prix du cacao au producteur.

Les changements perçus par les planteurs dans la filière (figure 1) concernent surtout le prix du cacao ; sont évoqués également le retrait de l'État et le dysfonctionnement de la distribution des produits phytosanitaires.

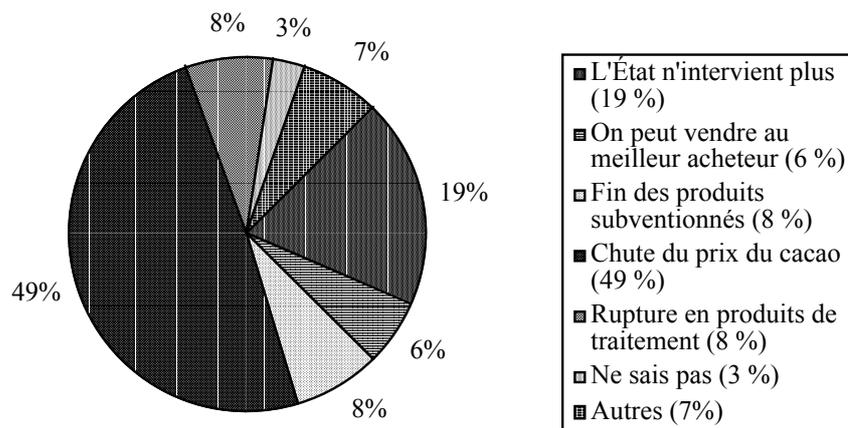
A partir de la campagne 1989-90, le prix du cacao au producteur ne cesse de diminuer : il passe de 420 FCFA/kg en 1988-89 à 250 FCFA/kg en 1989-90, pour atteindre 150 FCFA/kg en 1993-94. Les planteurs subissent aussi directement les contrecoups de la réduction des dépenses publiques par l'affaiblissement ou la suppression des aides étatiques et, indirectement, par la contraction du pouvoir d'achat des fonctionnaires sur les marchés vivriers en ville.

Le contrôle de la qualité du cacao, assuré par l'ONCPB jusqu'en 1988-89, est aujourd'hui délaissé puisque plus d'un tiers des planteurs n'a plus à subir de vérification. Les conséquences en sont le déclassement du cacao à l'exportation avec le retrait partiel de quelques maisons européennes d'importation telles que TARDIVAT ou NESTLE. Ce phénomène, qui entraîne actuellement une baisse des recettes à l'exportation pour les acheteurs privés et l'État, risque de se répercuter très vite sur les planteurs. Il est dû en partie à la désorganisation de la collecte.

En effet, depuis 1988-89, le système coopératif est fortement concurrencé par une multitude d'acheteurs privés, installés parfois de longue date (cas du Sud-Ouest). La compétition se joue sur la possibilité de délivrer des produits de

traitement ou de proposer des crédits de campagne aux planteurs.

**Figure 1 : Qu'est-ce qui a le plus changé depuis 1991 ?
(sur 146 planteurs enquêtés en 1994)**



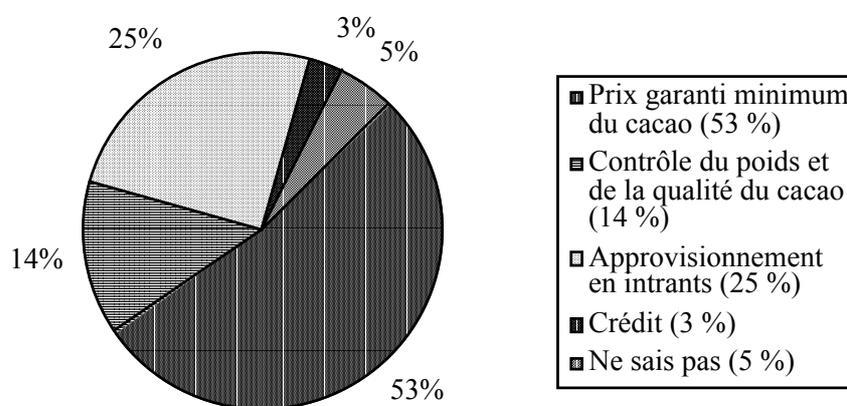
Si la vente aux privés est aujourd'hui davantage pratiquée par les planteurs dans certaines zones, c'est souvent au détriment des plus petits qu'elle se fait. Ces derniers trouvent dans cette voie un élément de solution à des besoins financiers immédiats, sans que cela représente un gain appréciable. Ceux qui se lassent du paiement différé –parfois plus d'une année s'écoule avant que les coopératives payent les planteurs– s'en remettent également aux exportateurs qui n'hésitent pas à sous-peser ou à sous-payer les sacs de cacao. Aujourd'hui, selon les témoignages recueillis, les acheteurs ne permettraient plus aux planteurs de vérifier le poids des sacs vendus. Ils choisiraient arbitrairement le grade accordé à la production et ils compresseraient au maximum les prix d'achat.

Cependant, si la libéralisation des prix du cacao a créé des inquiétudes chez les planteurs entre la peur de perdre la sécurité du revenu et la peur aussi de se faire usurper par les acheteurs, elle offre aussi des avantages en raison de la concurrence qui s'est traduite par une hausse des prix d'achat du cacao dans certaines zones. Les perceptions de la libéralisation sont alors très ambiguës.

Actuellement, aux risques climatiques et techniques, se cumule le risque de ne pas vendre ou de vendre en dessous du prix "juste" en fonction du cours sur le marché mondial et des marges de commercialisation. On ne s'étonnera pas alors

que la plupart des planteurs partisans des changements actuels souhaitent toutefois l'établissement d'un prix minimum garanti, ou encore la remise en place de coopératives pour défendre leurs intérêts auprès des acheteurs (figure 2).

**Figure 2 : Que faudrait-il protéger ?
(sur 146 planteurs enquêtés en 1994)**



2.2. Les risques d'un délaissement de la cacaoculture

Les coopératives avaient participé à de nombreuses opérations de distribution d'intrants, de soutien technique ou encore d'entretien des pistes. Dans le même temps, il a fallu alors s'habituer à acheter les produits phytosanitaires, et ce, au moment où la vente des produits de rente rapportait le moins. Les produits phytosanitaires étaient gratuits avant la libéralisation pour se vendre ensuite entre 75 et 100 FCFA le sachet avant la dévaluation et entre 200 et 300 FCFA depuis.

Or, si la distribution d'intrants subventionnés jusqu'en 1991 avait permis une forme d'intensification de la production –notamment dans les régions du Sud et parfois du Centre du Cameroun–, la gestion des plantations risque aujourd'hui de s'acheminer vers une forme de "cacao-cueillette". Les planteurs ne pouvant plus entretenir les cacaoyères faute d'intrants réduiront les opérations culturales à la récolte des fruits en fin d'année.

D'après les résultats d'enquête (tableau 1), il est cependant nécessaire de

nuancer les risques d'une "désintensification"⁷ au Cameroun selon le niveau des disponibilités foncières dans chaque zone, sans compter que, dans les régions pionnières (Mbam), les unités de production nécessitent de moindres quantités d'intrant pour des rendements supérieurs.

En outre, l'ensemble des planteurs pratiquent une régénération en continu de leur potentiel. En effet, ceux-ci n'hésitent pas à enlever les arbres âgés ou malades et à ressemer de façon traditionnelle. Avec un taux de réussite très faible, ceux-ci maintiennent leur parc cacaoyer.

Tableau 1 : Coûts moyens de production du cacao dans les principaux départements de la zone cacaoyère en 1993 (en FCFA/hectare, valeur courante)

Type de dépenses	Mémé	Mbam	Lékié	Méfou	Nyong et So'o	Ntem	Total
Coût salarial	26 943	8 813	8 983	14 361	8 730	2 425	13 106
Coût outil	1 233	1 567	2 120	2 688	1 779	2 138	1 860
Coût écabossage	1 795	4 484	3 891	2 265	1 810	834	2 503
Coût traitement	17 637	8 248	5 618	5 950	17 102	1 196	10 018
Coût moyen total/hectare	47 609	23 113	20 611	25 264	19 421	6 594	27 488
Rendement moyen (kg/hectare)	226	350	214	147	104	54	170

Source : Résultats d'enquête auprès de 146 planteurs en 1993.

Ces quelques éléments montrent qu'il n'y a pas à proprement parler de généralisation des méthodes extensives par les cacaoculteurs dans l'ensemble de la zone cacaoyère, suite aux nouvelles mesures prises dans la filière et au changement global des données économiques du pays. L'extensif correspondrait davantage à une adaptation des exploitants au déficit de main d'œuvre familiale et aussi, bien souvent, à l'objectif prioritaire des planteurs de marquer le foncier. Bien que la période d'observation soit trop courte pour observer d'éventuelles nouvelles stratégies des planteurs, il semble bien que les mécanismes et les stratégies agricoles traditionnelles dominent.

⁷ La "désintensification" est ici considérée comme la diminution des rendements par hectare liée à une moindre utilisation ou un abandon des soins sanitaires.

Cependant, par-delà la logique déjà ancienne de la "course à la terre", il ne faut pas occulter les difficultés économiques des planteurs liées, conjointement, à la baisse du prix d'achat du cacao et à l'augmentation des coûts d'entretien, remettant en cause la rentabilité du cacao. A ces incertitudes économiques liées aux coûts des intrants, et plus précisément à celles de ne pouvoir payer les produits, se rajoutent les incertitudes du marché (rupture de stock en période de traitement, mauvais acheminement des produits, risque d'accaparement des produits par les grands planteurs, etc.).

A cela, se superpose aussi le risque de ne pas vendre le produit. Dans la province du Sud, l'éloignement des plantations et le mauvais entretien des pistes rendent difficile l'instauration d'une véritable concurrence entre les acheteurs privés pour la commercialisation du cacao. Les acheteurs profitent alors d'un avantage monopolistique dans certains villages pour imposer leur prix. Les planteurs ne peuvent prendre le risque de refuser de vendre au risque d'acheminer par leur propre moyen le produit jusqu'à la capitale, sans avoir de certitude sur le prix qu'ils en tireront. En ont-ils réellement les moyens ?

2.3. Pourtant, la cacaoculture a survécu à la crise...

Depuis la chute du prix du cacao en 1988-1989, on note que les cultures vivrières, fruitières ou maraîchères rapportent presque autant, si ce n'est plus, que le cacao dans les revenus monétaires issus de la vente des produits agricoles : 59,2 % contre 40,8 % (tableau 2). Dans ces conditions, la cacaoculture va-t-elle subsister ?

Tableau 2 : Structure du revenu brut moyen des ménages par région en 1993 (en %)

Sources de revenu	Sud-Ouest	Mbam/Lékié	Centre	Sud	Total
Vivrier	19,7	26,2	47,7	68,1	28,0
Fruitier	11,1	13,8	10,9	7,6	11,7
Vin de palme	26,2	7,3	1,9	8,7	16,8
Maraîchage	1,5	5,5	0,1	0,6	2,7
Cacao	41,5	47,2	39,4	15,0	40,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquêtes auprès de 146 ménages en 1993.

Si la part du cacao dans le revenu moyen des planteurs a diminué depuis

1988-89, la production moyenne de cacao n'a connu qu'une légère baisse entre 1989-90 et 1993-94, passant de 20,3 à 18,8 sacs en moyenne par exploitation. En année plus habituelle, les revenus issus du cacao auraient largement dépassé ceux venant du vivrier.

En outre, la commercialisation des produits vivriers se heurte à de nombreuses difficultés. Les incertitudes climatiques et biologiques, les coûts de transport, les prix négociés sont autant d'éléments qui rendent très aléatoires les recettes espérées. Ces handicaps structurels expliquent en partie les raisons du maintien de la cacaoculture dont le prix reste fondamentalement garanti sur la période de 1989 à 1993.

Les activités non-agricoles (commerce, artisanat, salariat) se sont aussi avérées difficiles et coûteuses en raison de la baisse de la demande rurale et urbaine en biens de consommation courante et des licenciements en ville. La moitié seulement des planteurs qui avaient une activité en dehors de l'agriculture avant 1988 (ils étaient 34 %) ont pu la maintenir jusqu'en 1993.

Par conséquent, les cacaoyères ont survécu à la crise. Dans la province du Sud-Ouest, on enregistre une légère hausse de la production : la production moyenne par exploitation proche de 31,4 sacs en 1989-90 est passée à 33,0 sacs en 1993-94. Les baisses de production enregistrées dans les autres départements sont variables : à peine 2 % dans les départements du Mbam et de la Lékié, plus du tiers dans les autres départements du Centre, et 46 % dans le Sud. Ces baisses correspondent à un abandon partiel des plantations : l'arrachage ne concernant à peine que 2,7 % des planteurs. De plus, à l'heure où la terre devient un facteur marchand –prisé par les populations urbaines touchées par la crise en ville–, il est bon de conserver ses attaches : le cacaoyer reste toujours un "bon marqueur" de la propriété foncière.

Cependant, si peu de planteurs abandonnent entièrement leurs plantations, on a assisté à une chute de la production cacaoyère nationale –qui est passée de près de 130 000 tonnes au début des années quatre-vingt à 80 000 tonnes en 1993-94–, en raison de la réduction des soins apportés à cette culture. L'augmentation du prix du cacao au lendemain de la dévaluation du franc CFA en 1994 peut-elle être suffisante pour encourager les planteurs à investir dans leurs cacaoyères ?

2.4. L'impact de la dévaluation

D'après nos enquêtes, les planteurs, acculés par les dépenses scolaires et les dettes, ont dû subir la pression des acheteurs privés dans le courant du mois de

septembre 1994 sans discussion possible sur les prix. Constatant une hausse des prix offerts par les acheteurs durant les mois d'octobre et de novembre, une minorité de planteurs ont essayé de stocker leur cacao, anticipant des prix maximaux en fin de campagne.

Plus généralement, dans les villages enclavés –notamment dans les provinces de l'Est ou du Sud–, le monopole de certains acheteurs place les planteurs en situation d'infériorité face au marché potentiel. Dans les régions où le marché du cacao est concentré dans les mains d'un petit nombre d'acheteurs, il est difficile aux nouveaux arrivants, essayant de jouer sur la hausse des prix, de s'imposer. Les liens privilégiés ou de confiance avec certains acheteurs, travaillant jadis dans la zone, sont toujours conservés. Dans un contexte très incertain, les planteurs préfèrent la sécurité pour la vente du cacao, avec la possibilité d'obtenir des intrants à crédit ou des avances auprès des acheteurs.

De plus, bien que les prix du cacao aient plus doublé au lendemain de la dévaluation du franc CFA en raison de l'augmentation concomitante des prix sur le marché mondial, l'illusion monétaire fut de courte durée en raison de l'évolution du coût de la vie et surtout du renchérissement des intrants, qui se font par ailleurs rares dans les régions enclavées. De fait, après plusieurs années difficiles, les producteurs sont en position d'attente. Cette attitude ne laisse pas espérer un retour rapide aux niveaux de production d'avant la crise et toute perspective de régénération massive des vergers semble illusoire. Va-t-on assister à un délaissement des cacaoyères ?

Les cacaoculteurs subissent aussi les effets de la dégradation du pouvoir d'achat des citadins et de l'augmentation des coûts de transport. Les retards successifs de paiement des salaires en ville ont modifié la demande des produits vivriers sur les marchés urbains. Prix et quantités vendues ont été revus à la baisse. Particulièrement concernées, les femmes du village ont essayé en vain de jouer sur les unités de mesure ou sur le degré de finition des produits transformés. En décembre 1994, on enregistre une hausse moyenne de 48 % des prix des produits vivriers sur les marchés pour des augmentations de l'ordre de 25 % à 40 % des coûts de transport.

La dégradation de l'état des pistes et l'augmentation du coût des transports rendent de plus en plus précaires les conditions de vie des villageois. Au lendemain de la dévaluation, on constate des ruptures d'acheminement de certains biens dans les villages, qu'il s'agisse des produits de consommation courante (riz, pétrole, savon) ou des intrants agricoles (outils, produits de traitement). L'aggravation des contraintes (difficultés de trouver des produits de traitement, imperfection des

marchés pour le vente et l'achat des produits, spéculation des acheteurs de cacao) a vite fait oublier les espoirs nés de la dévaluation.

Mais le cacao conserve toutefois ces atouts. Marqueur foncier, le cacaoyer reste un élément stratégique de l'emprise foncière. En tant que source de revenu, bien qu'aléatoire, il est susceptible d'apporter un minimum d'argent avec le vivrier pour couvrir les dépenses indispensables du ménage. Peu exigeante en travail, la culture du cacao n'a pas encore de concurrente pour remplir les deux objectifs prioritaires des planteurs qui sont la course à la terre –qui est le seul bien transmissible par héritage– et l'apport de revenu régulier pour une quantité de travail faible.

CONCLUSION

La libéralisation du prix du cacao au producteur en 1994 a eu, pour principal effet, d'accroître les incertitudes en milieu rural, la sécurité du prix et de la vente du cacao n'étant plus assurée. Ainsi, les décisions de production résultent, à présent, de la prise en compte de ces nouveaux aléas, imposés de l'extérieur, dans un contexte de pénurie et d'affaiblissement des amortisseurs sociaux (tontine, entraide). Dans un contexte plus qu'incertain sur le devenir de la filière et du mode de gestion qui va s'imposer, les planteurs doivent s'adapter sans remettre en cause la survie de leur exploitation. Or, en l'état actuel des marchés et de la structure du pouvoir local ou national, cette survie dépend encore étroitement de la cacao-culture qui constitue toujours un capital foncier, un capital financier –certes plus risqué–, mais aussi un capital social. En effet, le cacaoyer confère à l'exploitant le statut de planteur dans sa société traditionnelle ; ce statut lui assure une certaine reconnaissance qui l'entretient d'ailleurs sous des formes multiples de redistribution ostentatoire au moment des travaux en groupe, des fêtes traditionnelles (deuil, funéraille), etc.

Toutefois, l'évolution des stratégies des producteurs et la remise en état des cacaoyères restent dépendantes d'une amélioration substantielle (et soutenue au cours du temps) de leur environnement économique (prix du cacao suffisamment rémunérateur, variation des coûts des intrants dans une marge acceptable compte tenu du prix du cacao) et d'une politique de relance volontariste de la part des pouvoirs publics (désenclavement de certaines zones, accès au crédit et à l'information).

ANNEXE

FICHE TECHNIQUE DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES PLANTEURS

1. Stratégie de l'enquête

Compte tenu de l'étendue de la zone productrice de cacao au Cameroun, il n'a pas été possible de réaliser une approche exhaustive de l'ensemble des situations régionales. Sur la base des données du Recensement Agricole de 1984, nous avons limité notre étude à sept départements⁸ sur les 25 départements que compte la zone cacaoyère, chacun étant représentatif d'une situation cacaoyère et spécifique par les formes d'accès aux principaux facteurs de production.

Les sept départements retenus sont répartis entre quatre provinces. Le département de la Mémé (province du Sud-Ouest), en cours de sédentarisation, est le principal département producteur de cacao avec une production de 24 811 tonnes en 1987⁹. La densité rurale avoisine 31 habitants/km², avec des différences importantes entre le sud et le nord du département. Le Moungo, dans la province du Littoral –dont la production agricole est largement dominée par la culture de café Robusta–, connaît une extension récente de la culture du cacao dans les zones de moindre fertilité à proximité du département de la Mémé. La province du Centre est représentée par quatre départements aux situations foncières très contrastées, en raison d'importantes différences de densité d'occupation et d'une diffusion plus ou moins précoce du cacaoyer. Sont inclus le Mbam, zone d'exploitation récente encore peu peuplée (4 habitants/km² en moyenne et 13 habitants/km² dans les arrondissements à dominant cacao), la Lékié, zone à population sédentaire avec une forte densité démographique (70 habitants/km²), la Méfou et le Nyong-et-So'o, zones intermédiaires avec des densités respectives de 27 et 16 habitants/km². La province du Sud, avec ses faibles densités démographiques (7 habitants/km²), est représentée par le Ntem.

Les différents modes de colonisation agricole, de gestion traditionnelle de la terre au sein du village et d'organisation du travail familial au sein du ménage, observés dans ces sept départements, nous ont permis de couvrir les principaux systèmes de fonctionnement des exploitations déployés dans les zones cacaoyères,

⁸ Les sept départements choisis ont chacun une production moyenne annuelle de cacao supérieure à 5 000 tonnes entre 1984 et 1988, d'après les données de recensement de la SOCOODER, et assurent près de 77 % de la production moyenne annuelle de cacao du Cameroun en 1987-88.

⁹ D'après les données de la SOCOODER, 1987-1988.

à l'exception des provinces de l'Est et de l'Ouest. Dans ces deux zones, les tonnages en cacao restent modestes sur des exploitations comprenant des plantations mixtes de café et de cacao, la priorité étant donnée au café dans l'Ouest.

Dans la mesure où les données disponibles du Recensement Général de 1987 sont agrégées au niveau du département, parfois même de la province, il n'a pas été possible de constituer un échantillon par tirage aléatoire ou par quotas selon les paramètres démographiques ou économiques relevés au cours du recensement. On a donc choisi de construire un échantillon sur la base de critères socio-démographiques et économiques sélectionnés à partir des principaux facteurs de différenciation observés et analysés au cours de l'enquête annuelle menée dans le cadre du projet OCISCA¹⁰. Sur le plan socio-démographique, on observe des différences notables dans la conduite de l'exploitation selon le sexe et l'âge du chef de ménage. Les femmes seules, veuves ou divorcées, sont souvent amenées à faire appel à des groupes d'entraide ou à des salariés pour la réalisation des travaux de défrichage. De manière assez générale, les jeunes sont davantage prêts à abandonner une partie des plantations pour entreprendre d'autres activités, agricoles ou non, si l'activité cacaoyère devient moins rentable alors que les planteurs de plus de 55 ans se contentent de gérer leurs activités actuelles jusqu'à la retraite. Les décisions de production diffèrent aussi suivant la taille des plantations. Ainsi nos principaux critères de stratification de la population de planteurs sont le sexe, l'âge et la taille des plantations.

Si les décisions concernant la culture du cacao sont généralement prises par le chef d'exploitation –notre principale unité d'observation–, la compréhension de la coordination des actions menées sur l'exploitation résulte également de la participation active ou passive des membres constitutifs du ménage¹¹. L'unité d'observation sera donc le ménage.

¹⁰ Un système d'enquêtes à passages répétés a été réalisé auprès de 339 ménages dans un village, Yemessoa, situé au cœur de la zone cacaoyère en 1991 et en 1993 dans le cadre du projet de recherche OCISCA, initié en 1991 au Cameroun. Ce projet de recherche pluridisciplinaire en partenariat, qui associe des organismes de recherche français (ORSTOM) et camerounais (ISH), a pour objectif d'étudier le phénomène de la crise en temps réel et les effets des ajustements structurels auprès des populations cibles.

¹¹ Dans les ménages de la zone cacaoyère, si l'autorité du chef de ménage est généralement bien établie, les décisions prises dans le domaine de la production agricole dépendent de plusieurs personnes. Les femmes déterminent les surfaces des parcelles vivrières en fonction de leur force respective de travail et du nombre de "*bouches à nourrir*", alors que les hommes se consacrent généralement au devenir des cultures marchandes et du cacao.

Tableau 3 : Répartition du nombre d'enquêtés par département

PROVINCE	SUD		CENTRE			LITTORAI	SUD-OUEST
Département	Ntem	Nyong et So'o	Mefou	Lékié	Mbam	Moungo	Mémé
Production totale en 1987 ¹	12	5 478	7 074	18	14	4 769	24
	825			448	430		811
Production totale en 1988 ²	10	4 343	5 903	19	13	6 871	--
	676			900	310		
Densité de population en 1987 ³	7	16	27	70	4	37	31
Nombre d'exploitations enquêtées par département	20	8	12	28	24	8	40
Nombre de villages enquêtés	5	2	3	7	6	2	10

Sources : ¹ SOCODER, ² CENADEC, ³ RG 1987.

Pour isoler les villages à enquêter dans chaque département, nous avons privilégié le critère de l'enclavement. En effet, nous supposons que les stratégies visant à accroître la production vivrière marchande et les innovations culturelles (maraîchage, culture du palmier à huile, verger fruitier, etc...) dépendent fortement des facilités d'accès des producteurs aux marchés potentiels. Le nombre de villages choisis dans chaque département est proportionnel au tonnage annuel réalisé.

Ainsi, deux enquêtes annuelles sur un échantillon permanent de 146 unités ont été réalisées, la première en 1993 (prix minimum garanti du cacao) et la deuxième en 1994 juste après la libéralisation des prix du cacao au producteur et la dévaluation du franc CFA.

2. Structure du questionnaire

Le questionnaire est composé de six thèmes communs aux deux passages afin d'avoir une vision comparée des décisions, des intentions et des espoirs des planteurs dans des environnements socio-politiques et économiques différents.

Thème 1 - Caractéristique du ménage, du chef de ménage et de son environnement

La prise en compte de certains indicateurs sociaux et environnementaux, tels que la langue officielle ou vernaculaire, le degré d'enclavement, l'état du couvert forestier, ou l'accessibilité aux marchés urbains nous permet de resituer l'exploitation dans son environnement socio-géographique.

La structure familiale fait intervenir les relations de parenté entre d'une part les individus composant le ménage et d'autre part les individus vivant à l'extérieur

du ménage mais ayant des liens d'échange sous forme de travail, de biens en nature ou en argent avec le chef de ménage. Cette fiche démographique a pour objectif de faire ressortir le degré d'implication individuel des membres du ménage au niveau de la mise en valeur de l'exploitation et la charge sociale des planteurs.

Thème 2 - Étude des facteurs de production (terre, travail, outillage, produits chimiques)

L'étude du foncier est essentiellement axée sur le mode prioritaire d'accès à la terre, sur les types de transactions foncières effectués par le chef de ménage depuis son entrée dans l'exploitation et sur la répartition des cultures sur l'ensemble du parcellaire.

L'étude du facteur de travail permet une estimation du nombre effectif de journées de travail des membres du ménage et de la fréquence du recours à la main d'œuvre salariée pour chaque type de travail et chaque hectare de terre (vivrier, maraîcher, fruitier, plantation mixte, plantation seule).

Dans ce thème, on s'intéresse également aux différentes pratiques culturales par l'étude des outils utilisés, des techniques de restitution de la fertilité des sols et du niveau d'utilisation des produits de traitement sur la cacaoyère (fongicides, pesticides ou insecticides).

Thème 3 - Les activités agricoles sur l'exploitation : activités pastorales et activités culturales

La revue exhaustive des activités pastorales et culturales a pour objectif d'étudier l'articulation de l'activité d'élevage avec les autres activités agricoles, de mesurer le degré d'investissement des planteurs dans chaque activité agricole selon leur destination (autoconsommation ou marchande), et surtout d'approcher l'évolution du mode de gestion des plantations cacaoyères par le chef de ménage (replantation/redensification annuelle, type de semences utilisé pour chaque replantation, traitements réalisés, itinéraires techniques).

Thème 4 - Les activités non agricoles

La prise en compte des activités non-agricoles permet d'identifier les différentes initiatives prises hors de la sphère agricole depuis la chute des prix du cacao et de mesurer le degré d'investissement des planteurs dans chacune. On mentionnera également les revenus réguliers constitués par les primes, retraites et locations qui atténuent quelque peu les effets de la crise quand ils sont versés !

Thème 5 - Les flux monétaires dans le ménage (dépenses et recettes du ménage, emprunt, épargne)

L'analyse conjointe des charges d'exploitation, des dépenses du ménage et des crédits éventuels fournit des éléments appréciables sur le niveau de vie des planteurs en fonction des différences socio-professionnelles, sur le degré d'autofinancement du planteur et sur le mode d'allocation des ressources monétaires du ménage.

Thème 6 - Comportement et stratégie du chef de ménage (approche socio-psychologique)

L'étude comportementale du planteur est axée sur quatre sous-thèmes : la valeur symbolique ou socio-économique de la culture du cacao dans le système de production (rôle affectif, héritage, capital arbre, rente, sécurité), la sensibilité du planteur aux variations de prix du cacao, le rang social des planteurs dans la société traditionnelle rurale, et la perception des changements dans la filière cacao.

Le deuxième questionnaire comporte un septième thème sur la perception par les planteurs des changements intervenus dans l'organisation de la commercialisation du cacao depuis 1993, afin d'approcher les attentes et les intentions des planteurs dans un contexte de rapide mutation.

REFERENCES

- Alary V., Courade G. et Janin P., 1993, "Permanence et flexibilité des cacaoculteurs bété à l'heure des ajustements", p. 366-379, dans Courade G. (coord.), *"Le village camerounais à l'heure de l'ajustement"*, Karthala, Coll. Économie et développement, 1994, 410 p.
- Alary V. et Courade G., 1994a, *"Évaluation de l'opération paiements directs des fonds STABEX 90 aux planteurs de café et cacao au Cameroun"*, ORSTOM-OCISCA, Mai, p. 62.
- Alary V. et Courade G., 1994b, "Les planteurs camerounais ont-ils été réévalués ?", *Politique africaine*, n° 54, Éd. Karthala, p. 74-87.
- Alary V. et Courade G., 1995, "Une expérience inédite : L'opération chèque planteur au Cameroun", *Le Courrier*, n° 151, Mai-juin, p. 73.

- Boussard J.M., 1992, "*L'utilisation des données micro-économiques dans l'analyse et la formulation des politiques agricoles des pays francophones de l'Afrique de l'Ouest*", FAO, Rome, Italie, Juillet, 98 p.
- Brossier J., 1987, "Système et système de production - Note sur ces concepts", ORSTOM, *Cahiers Séries des Sciences Humaines*, n° 23(3-4), p. 377-390.
- Courade G., Grangeret I. et Janin P., 1991, "*Les cacaoculteurs et la crise en 1991 : encore et toujours le cacao !*", Observatoire du Centre du Cameroun, Rapport d'étape Phase 1, Équipe OCISCA - Yemessoa, Novembre, 25 p.
- Courade G. et Sindjoun L., 1996, "Le Cameroun dans l'entre deux", *Politique Africaine*, Éd. Karthala, p. 3-15.
- Janin P., 1996, "Un planteur sans État peut-il encore être un planteur ?", *Politique Africaine*, Éd. Karthala, p. 45-57.
- Lecomte Y., 1994, "*Dispositif d'information des opérateurs des filières cafés et cacao au Cameroun*", Étude de faisabilité, Phase 1 : Analyse des besoins et premières propositions, CIRAD, Mai, 80 p.
- Losch B., Fusillier J.L. et Dupraz P., 1991, "Stratégies des producteurs en zone caféière et cacaoyère du Cameroun. Quelles adaptations à la crise ?", *Documents Systèmes Agraires*, n° 12, CIRAD, p. 252.
- Ministère de l'Agriculture, 1994, "*Lettre de politique de développement agricole*", Yaoundé, 23 p.
- PASA, 1994, "*Programme d'ajustement du secteur agricole*", Mission de pré-évaluation, Aide Mémoire, Yaoundé, Avril.
- Petithuguenin M., 1993, "*Relance régionalisée de la production paysanne de café et de cacao au Cameroun*", Bilan et diagnostic de la recherche agronomique café/cacao. Quels acquis pour le développement dans le contexte actuel ?, CIRAD, Février, 50 p.
- SOFRECO, 1994, "*Étude de l'impact de la dévaluation sur les filières café cacao au Cameroun*", Mai, 80 p.

Abstract

1994 ended planters' discouragement with the crisis. After the devaluation of the CFA franc, the eleventh of January of that year, they saw product-income prices double, followed by a progressive increase in the demand for food crop products on the urban market. The customary announcement of the cocoa plantation campaign, early August, brought planters and merchants together to negotiate cocoa bean prices which since 1956 had always been fixed by presidential decree. It is against this changing socio-economic background that the problem of the maintenance of the Cameroonian cocoa-plantation economy is studied. In an agricultural economy based on small family farms, this evolution is closely linked to the decision-making methods of the planters. These decisions are largely conditioned by how the planters view the durability of the changes to their environment.

Resumen

El año 1994 acabó con la lasitud de los plantadores ante la crisis. Después de la devaluación del franco CFA el 11 de enero de 1994, los plantadores han visto duplicar los precios de los productos de renta, seguido de un aumento progresivo de la demanda de los productos viveros sobre los mercados urbanos. La llamada habitual de la campaña del cacao, de principios de agosto, ha puesto los productores frente a los compradores para negociar el precio del cacao ya fijado por el decreto presidencial desde 1956. Es en esta situación socio-económica en transformación qué nos hemos preguntado sobre el problema del mantenimiento de la economía del cacao en Camerún en un economía agrícola basada sobre las pequeñas explotaciones familiares, su porvenir depende principalmente de las decisiones tomadas por los plantadores. Estas decisiones han sido condicionadas por el punto de vista que se han hecho los plantadores sobre la durabilidad de los cambios en el medio ambiente.